

Journée régionale Centre - Val de Loire des animateurs 19 décembre 2017

Aires d'Alimentation de Captages et Bassins Versants Pollutions diffuses

Concertation dans une AAC ou sur un contrat territorial

I - Objectif de l'atelier :

L'objectif de cet atelier était de dégager des pistes afin de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire, de favoriser l'adhésion à la démarche et de mettre en place une gouvernance efficace.

II- Synthèse de l'atelier :

Objectiver et croiser les constats et les enjeux

Il semble important aux participants de l'atelier que la collectivité s'appuie sur sa mission de distribution voire de production d'eau potable et recentre le débat sur cet enjeu (nombre de foyers desservis, etc...) et que le constat sur la qualité des eaux soit posé par les Agences/État, en dédouanant la collectivité de cette responsabilité. La collectivité doit conserver un positionnement de facilitateur. Cela permet de dépassionner les échanges. Les exploitants agricoles peuvent être invités à visiter les captages/usines de traitement pour les sensibiliser à l'enjeu commun. Mais la ressource en eau ne peut être le seul levier. En parallèle, il est nécessaire de bien cerner le territoire, de prendre en compte la vision que les exploitants ont de leur avenir, de travailler avec les acteurs de terrain pour envisager ce qui peut être fait techniquement, économiquement et humainement. Le monde de l'eau doit parler au monde agricole et vice et versa.

Comment réussir une concertation?

Les participants s'entendent sur le fait que la concertation est essentielle dès l'amont de la démarche, avec la mise en place de COPIL élargis. Il est nécessaire de faire appel à des compétences en matières d'animation et de médiation (bureau d'étude ou spécialiste de la médiation, formation au dialogue territorial ...).

Il faut passer du QUOI au COMMENT, c'est à dire que plutôt que de s'attacher à un diagnostic technique très précis, il faut orienter le débat sur la stratégie à mettre en place pour reconquérir la qualité de l'eau. Il faut éviter les démarches "descendantes" et aller vers une co-construction des plans d'actions.



Ainsi, les participants notent que les COPIL sont rarement des instances de réflexion, mais plutôt des occasions que chaque partenaire exprime son point de vue. Il faut donc utilement les maintenir, mais créer également des comités techniques ou groupes de travail parallèles au COPIL qui favoriseront l'émergence de propositions. Il faut apprendre à travailler autrement, à sortir des schémas classiques de réunions.

La concertation n'est pas du temps perdu. On y gagne à long terme.

Une charte de concertation peut permettre de créer un climat de confiance et d'engager les acteurs sur tout le processus, même si *in fine* c'est la collectivité territoriale qui a le dernier mot.

III- Les interventions introductives au débat

Cet atelier a été dédoublé en deux ateliers d'une dizaine de personnes chacun afin de faciliter les échanges. Au préalable aux échanges de chaque atelier, un intervenant spécifique est intervenu pour présenter son expérience (voir les supports de présentation):

Chartres Métropole, après avoir mis en œuvre une démarche "classique" sur ses deux premiers AAC a fait le constat de plans d'actions trop touffus et peu fédérateurs. Elle compte expérimenter une nouvelle méthode de concertation sur les démarches qui se lancent, moins centrées sur les éléments techniques mais plus sur l'humain et le ressenti. L'objectif est de mieux cerner le potentiel d'évolution des agriculteurs, d'apporter un appui à l'émergence de nouvelles pratiques et de se placer dans une dynamique constructive ascendante.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne est intervenue sur l'identification des freins externes/internes, des facteurs locaux agricoles ou non agricoles observés sur les AAC du bassin. Les fondamentaux des success stories en matière de concertation apparaissent être : l'implication et la légitimité de la collectivité, le partage objectif du constat initial et des enjeux et mettre en œuvre une approche économique indispensable, notamment avec les coopératives, négoce, pour la création de micro-filières (dans l'Ouest de la France, certaines coops ou négoce sont signataires de contrats territoriaux. En région Centre-Val de Loire, c'est plus timide)

